



DEL 26-008

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 18 février 2026

DATE D’AFFICHAGE

Le 18 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 05 mars 2026

et que la convocation au Conseil a
été faite le : 18 février 2026.

L’an deux mille vingt six

Le trois mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER,
Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain
GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Delphine
FOUQUET, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie
CHEVALIER.

EXCUSÉS

Pascale FEGER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Angélique
PLANCHETTE), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à
Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Louis MASSARD), Philippe PAUMIER (pouvoir à
Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU

**OBJET : Subvention aux associations
Rapporteur : Fanny PIRA**

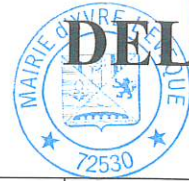
Les propositions de subventions aux associations s’établissement de la manière suivante :



DEL 26-008

- Subventions arbitrées en commission « urbanisme et vie associative »

Nom de l'association	Subvention accordée 2025	Montant de la subvention demandée 2026	Avis commission « urbanisme et vie associative »
Amusicoeur	200,00 €	0,00 €	- €
Amicale des Anciens Combattants d'Yvré l'Evêque	50,00 €	50,00 €	100.00 €
Comité du Souvenir Français d'Yvré l'Evêque	50,00 €	50,00 €	50.00 €
Pétanque Club Yvré l'Evêque	250,00 €	300,00 €	300.00 €
BRIQUES & CO	500,00 €	1 450,00 €	400.00 €
ADAMADA	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500.00 €
JIMA'GYM	300,00 €	550,00 €	350.00 €
L'Atelier à 4 Mains	100,00 €	100,00 €	100.00 €
MEMOIRES YVREENNES	500,00 €	500,00 €	500.00 €
CCY (Club Cyclo Yvré)	150,00 €	150,00 €	150.00 €
UNION ATHLETIQUE SARGEENNE	75,00 €	105,00 €	50.00 €
ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE YVRE L'EVEQUE	350,00 €	350,00 €	350.00 €
Les Baladins de l'Huisne	350,00 €	750,00 €	440.00 €
FSE du collège Pasteur	300,00 €	500,00 €	300.00 €
Les Chemins En Yvré	100,00 €	100,00 €	100.00 €
Au Coeur des Ecoles	150,00 €	1 000,00 €	150.00 €
AMICALE DES RETRAITES YVRE L'EVEQUE	50,00 €	100,00 €	100.00 €
Association sportive collège Pasteur	800,00 €	800,00 €	800.00 €
Alcool Ecoute Joie et Santé de la Sarthe	60,00 €	60,00 €	60.00 €
Espérance Sportive Yvré l'Évêque	6 950,00 €	8 000,00 €	6 500.00 €
Yvrédanse	500,00 €	500,00 €	450.00 €
BASKET CLUB YVREEN	500,00 €	1 000,00 €	350.00 €
Entente pongiste yvré l'évêque	0,00 €	500,00 €	500.00 €
Jazz Pi	0,00 €	0,00 €	- €
Judoclub Sargé	315,00 €	315,00 €	50.00 €
TOTAUX	15 100,00 €	19 730,00 €	14 650.00 €



DEL 26-008

- Associations « conventionnées »

Associations	Montant 2025	Proposition 2026
Familles Rurales (Crèche Multi-Accueil) (NB : dans l'attente de l'établissement du bilan 2025 de l'association, il est proposé d'attribuer 1/3 de la subvention 2025 et de réexaminer ultérieurement le montant définitif attribué)	52 770.00 €	17 590.00 €
OGEc St Joseph	54 563.00 €	52 601.68 €
Coopérative scolaire	1 973.00 €	2 536.50 €
L'Epinuche	350.00 €	350.00 €
Cinéambule	1 071.00 €	1 257.60 €
Conciliateurs de justice	300.00 €	300.00 €
TOTAL	111 027.00 €	74 635.78 €

- Lotissements :

Lotissements :	Montant 2025	Proposition 2026
Les Bergères	2 190.75 €	2 366.01 €
Beauregard de l'Epau	191.31 €	206.62 €
Domaine de Villemusard	182.05 €	196.62 €
La Vallée	258.60 €	279.29 €
15 à 25 Rue du Sault du Lièvre	128.10 €	138.35 €
Le Sault du Lièvre	228.26 €	246.52 €
Logis de l'Huisne	1 480.70 €	1 599.15 €
La Bourdasière		217.72 €
TOTAL	4 659.77 €	5 250.28 €

A cela s'ajoute la subvention versée au CCAS : 14 000 €

Soit un total global de subventions de 108 536.06 €

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 16 février 2026,

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions au titre de l'année 2026 selon la répartition présentée ci-dessus et d'autoriser leur versement.

VOTANTS : 27

POUR : 21 CONTRE : 1 ABSTENTION : 5



DEL 26-008

Pour copie certifiée conforme.
Yvré l'Évêque, le 05 mars 2026

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Secrétaire de séance

Nadine JOLU

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

